

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 28 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 21/06/2024

Présents : 81

Votants : 93

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATNOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAugUES), ZANUTTO William (LAMOthe), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

**Secrétaire** : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets pour l'année 2023.

Conformément au Décret 2015-1827 du 30 DECEMBRE 2015, le Président présente au Comité Syndical le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets pour 2023.

Après discussion, le Comité Syndical donne acte au Président à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, de la présentation de ce rapport technique relatif à l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 28 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 81  
Votants : 93

Convocations transmises le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

### Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

- **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

- **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

- **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

- **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

### Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

**Secrétaire** : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES.

Le Président expose que le marché concernant la prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES arrive à échéance au 30 Novembre 2024.

Cette surveillance ayant les effets escomptés, le Président propose au Comité Syndical de pérenniser ce service de sécurité et demande l'autorisation de lancer une nouvelle consultation.

Le prestataire devra assurer une prestation de surveillance humaine sur notre Déchèterie de BRASSAC LES MINES durant les heures d'ouverture à savoir : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Après délibération, à l'unanimité moins une abstention et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical :

- autorise le Président à lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée inférieur à 90.000 € H.T.,
- dit que cette prestation sera d'une durée de 1 an,
- dit que le montant prévisionnel annuel de l'opération sera fixé à environ 60.000 € H.T.,
- dit que la dépense sera inscrite au Budget de Fonctionnement du Syndicat,
- autorise le Président à faire toutes les démarches, signer toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure et signer le marché.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE du 28 JUN 2024

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 81  
Votants : 93

Convocations transmises le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

**Secrétaire** : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Vu le Code de l'Énergie,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;

- qu'en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sera systématiquement amené à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments, après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt de la Collectivité décide :

- d'autoriser le Président à adhérer au groupement de commandes précité,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération,
  - de prendre acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,
  - de prendre acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et d'autoriser notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, et ce sans distinction de procédures,
  - de s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

JUIN 2024/N° 3

AR Prefecture

043-254300049-20240705-D24\_06\_3-DE  
Reçu le 05/07/2024

- d'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,

- d'autoriser le Président à signer la convention constitutive pour le compte du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre CRAVEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE du 28 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 81  
Votants : 93

Convocations transmises le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOITHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

**Secrétaire** : Mme FROMAGE Catherine



**OBJET** : Désignation d'un Membre du Bureau Syndical.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n° D20\_9\_2 en date du 21 Septembre 2020 désignant le Président, Les Vice-Présidents et les membres du Bureau du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,  
VU la délibération n° 2024\_01\_04 en date du 07 Février 2024 de la commune de SAINT ARCONS D'ALLIER portant sur la démission de Monsieur MARKUT Stanislas ainsi que son remplacement,  
VU la délibération n° 2024\_03\_02 en date du 27 Mars 2024 de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau Syndical,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que suite à la démission de Monsieur Stanislas MARKUT, Membre du Bureau Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, il convient de désigner un nouveau Membre.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de procéder à l'élection d'un membre du Bureau, après appel à candidature, au scrutin uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Monsieur le Président rappelle qu'en ce qui nous concerne, le Bureau est constitué du Président, de quatre Vice-Présidents et de neuf membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical désigne à l'unanimité Monsieur ATTARD Yves.

Le Bureau Syndical est désormais composé de :

Président : Monsieur RAVEL Pierre (Agglo Pays d'Issoire), Nonette-Orsonnette,  
1er Vice-Président : Monsieur GIBELIN Pascal (Brioude Sud Auvergne), Blesle,  
2ème Vice-Présidente : Madame FROMAGE Catherine (Mond'Arverne Communauté),  
Vic le Comte,  
3ème Vice-Président : Monsieur FOURET Raymond (Auzon Communauté), Sainte Florine,  
4ème Vice-Président : Monsieur GARNIER Alain (Rives du Haut-Allier), St Georges d'Aurac.

MEMBRES DU BUREAU :

- Monsieur CATTIAUT Johan (Agglo Pays d'Issoire), Vichel,
- Madame DUTHEIL Nathalie (Agglo Pays d'Issoire), St Yvoine,
- Monsieur FANJUL José (Agglo Pays d'Issoire), St Remy de Chagnat,
- Monsieur LAURENT Bruno (Agglo Pays d'Issoire), Orbeil,
- Monsieur RYCKEBOER Christian (Agglo Pays d'Issoire), Brassac les Mines,
- Monsieur NEGRE Guyaume (Auzon Communauté), Frugères les Mines,
- Monsieur LIVET Bertrand (Agglo Pays d'Issoire), Usson,
- Monsieur ATTARD Yves (Rives du Haut Allier), Siaugues Ste Marie,
- Monsieur VICARD Bernard (Rives du Haut Allier), Chastel.

**JUIN 2024/N° 4**

**AR Prefecture**

043-254300049-20240705-D24\_06\_4-DE  
Reçu le 05/07/2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 28 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 81  
Votants : 93

Convocations transmises le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CALLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Désignation d'un Membre de la Commission d'Appel d'Offres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n° D20\_10\_9 en date du 09 Octobre 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,  
VU la délibération n° DE\_003\_2024 en date du 26 Février 2024 de la commune de COLLANGES portant sur la démission de Madame ZANIN Nathalie ainsi que son remplacement,  
VU la délibération n° DEL04\_2024\_02 en date du 11 Avril 2024 de la Communauté de Communes de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir à une nouvelle nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que suite à la démission de Madame Nathalie ZANIN, Titulaire à la Commission d'Appel d'Offres du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, il convient de désigner un nouveau Membre.

Monsieur le Président rappelle qu'en ce qui nous concerne, cette Commission d'Appel d'Offres est constituée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants augmenté du Président.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical désigne à l'unanimité Monsieur PELISSIER Patrick.

La Commission d'Appel d'Offres est désormais composée de

**TITULAIRES :**

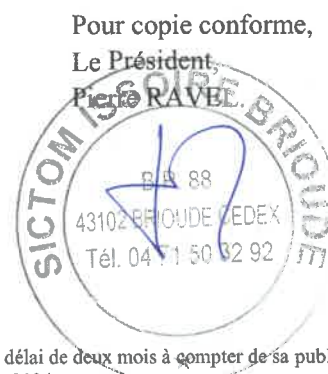
- Monsieur RAVEL Pierre, Président,
- Monsieur CUBIZOLLES Jean-Marc, VALS LE CHASTEL (RIVES DU HAUT ALLIER),
- Monsieur FANJUL José, ST REMY DE CHARGNAT (AGGLO PAYS D'ISSOIRE),
- Monsieur CHABANON Philippe, VISSAC AUTEYRAC (RIVES DU HAUT-ALLIER),
- Monsieur GARNIER Alain, ST GEORGES D'AURAC (RIVES DU HAUT-ALLIER),
- Monsieur PELISSIER Patrick, APCHAT (AGGLO PAYS D'ISSOIRE).

**SUPPLEANTS :**

- Monsieur GONZALEZ MARTINEZ Patrick, BLASSAC (RIVES DU HAUT-ALLIER),
- Monsieur BON Patrice, JAVAUGUES (BRIOUDE SUD AUVERGNE),
- Monsieur BAYOL Jean-Pierre, LAPS (MOND'ARVERNE COMMUNAUTE),
- Monsieur BARD Yann, VERGONGHEON (AUZON COMMUNAUTE),
- Monsieur SAGNOL Laurent, PAULHAGUET (RIVES DU HAUT-ALLIER)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL



8 5 88  
43102 BRIOUDE CEDEX  
Tél. 04 71 50 32 92

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 28 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 81  
Votants : 93

Convocations transmises le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Étaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyauime (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

**Secrétaire** : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Désignation d'un Membre du Comité Social Territorial.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté n° A22\_10\_20 en date du 03 Février 2023 portant composition du Comité Social Territorial du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,  
VU la délibération n° DE\_003\_2024 en date du 26 Février 2024 de la commune de COLLANGES portant sur la démission de Madame ZANIN Nathalie ainsi que son remplacement,  
VU la délibération n° DEL04\_2024\_02 en date du 11 Avril 2024 de la Communauté de Communes de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir à une nouvelle nomination des membres du Comité Social Territorial,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que suite à la démission de Madame Nathalie ZANIN, suppléante au Comité Social Territorial du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, il convient de désigner un nouveau Membre.

Monsieur le Président rappelle qu'en ce qui nous concerne, ce Comité Social Territorial est constitué de six représentants du Comité Syndical soit deux membres titulaires augmentés du Président et trois membres suppléants.

Dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical désigne à l'unanimité Monsieur PELISSIER Patrick.

Le Comité Social Territorial est désormais composé de :

**TITULAIRES :**

- Monsieur RAVEL Pierre, Président,
- Monsieur FOURET Raymond, SAINTE FLORINE (AUZON COMMUNAUTE),
- Monsieur FANJUL José, ST REMY DE CHARGNAT (AGGLO PAYS D'ISSOIRE),

**SUPPLEANTS :**

- Madame FROMAGE Catherine, VIC LE COMTE (MOND'ARVERNE COMMUNAUTE),
- Monsieur CUBIZOLLES Jean-Marc, VALS LE CHASTEL (RIVES DU HAUT ALLIER),
- Monsieur PELISSIER Patrick, APCHAT (AGGLO PAYS D'ISSOIRE).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 28 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 81  
Votants : 93

Convocations transmises le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

### Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTBYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

### Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Subvention Association REAGIR 43

Le Président rappelle que des espaces réemploi ont été créés au sein des déchèteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, afin de favoriser la réutilisation et le réemploi d'objets déposés par les usagers.

Cette opération permet de donner une seconde vie aux objets, en réduisant d'autant les tonnages de déchets à traiter, de promouvoir la consommation responsable et la réparation, de favoriser l'emploi via une activité dédiée et de proposer à la vente des objets de seconde main à des prix accessibles.

Les usagers du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ont accès à plusieurs déchèteries et celles-ci constituent un point de départ de la chaîne de réutilisation.

L'association a besoin d'équipements nécessaires à la mise en place de la ressourcerie et sollicite le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour un financement.

Le Comité Syndical, après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, décide à l'unanimité de s'associer à cette démarche en leur apportant un soutien financier de l'ordre de 5.000,00 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL





**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 28 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 21/06/2024

Présents : 81

Votants : 93

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUEDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Alois (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Candidature à l'Appel à Projets CITEO «Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques».

CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, CITEO publie un Appel à Projets (AAP) visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de précollecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques,
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques,
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif,
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 412 projets d'optimisation de la collecte, sur près de 29 Millions d'habitants, accompagnés au cours des six dernières années par CITEO et ADELPHE,
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

La candidature doit être déposée avant le 18 Octobre 2024, et doit comprendre :

- un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté,
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté,
- un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus,
- un planning et un budget prévisionnel du projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour l'Appel à Projets « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et à signer le contrat afférent avec CITEO.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 28 JUN 2024

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 81  
Votants : 93

Convocations transmises le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

### Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

### Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : OLBON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Décisions modificatives n°1

Après délibération, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, les modifications de crédits budgétaires 2024 suivants :

Chap.	Article	Libellé	INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes
041	2313	Constructions	+ 20 000.00	
041	238	Avance versée sur commande d'immobilisations corporelles		+ 20 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 20 000.00</b>	<b>+ 20 000.00</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 28 JUN 2024

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 81  
Votants : 93

Convocations transmises le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : OLBON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Emprunt pour l'achat de colonnes aériennes et postes fixes.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 8 DU 22/03/2024**

Le Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE rappelle à l'Assemblée la délibération n°8 du 22/03/2024 relative au prêt pour l'achat de colonnes aériennes et postes fixes.

Suite à des contraintes techniques, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes propose de scinder le prêt de 1.500.000,00 € en deux parties :

- un emprunt d'un montant de 750.000,00 € :
  - sur 8 ans au taux fixe de 3.74%,
  - amortissement constant,
  - échéance trimestrielle,
  - frais de dossier 750,00 €,
  - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,
  - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
  
- un emprunt d'un montant de 750.000,00 € :
  - sur 8 ans au taux fixe de 3.50%,
  - amortissement constant,
  - échéance trimestrielle,
  - frais de dossier 750,00 €,
  - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,
  - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Vu la délibération du 09 Octobre 2020 décidant de donner mandat à Monsieur Pierre RAVEL, Président en vue de souscrire les emprunts prévus au Budget de la Collectivité,

Après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à faire toutes les démarches, à signer les contrats de prêt et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'engage, pendant toute la durée du prêt, à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires pour assurer le paiement des annuités.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 28 JUN 2024

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 81  
Votants : 93

Convocations transmises le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), POGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), ANGLARET Sylviane (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT).

**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

**OBJET** : Régime Indemnitare – N° 1/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son Article 20,  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son Article 88,  
Vu le Décret n° 91-875 du 06 Septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'Article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984,  
Vu le Décret n° 2002-60 du 14 Janvier 2002 fixant le régime indemnitare des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) susceptibles d'être accordées aux personnels territoriaux,  
Vu le Décret n° 2010-997 du 26 Août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,  
Vu le Décret n° 2012-625 du 03 Mai 2012 fixant le plafond annuel de la Prime d'Intéressement à la Performance Collective (PIPC) des services dans les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics,  
Vu la Circulaire du 22 Octobre 2012 relative à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements publics,  
Vu le Décret n° 2014-513 du 20 Mai 2014 portant création d'un régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,  
Vu le Décret n° 2014-1526 du 16 Décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,  
Vu la Circulaire NOR : RDFF1427139C du 05 Décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,  
Vu la délibération n° D21\_02\_1A en date du 19 Février 2021 du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE relative au Régime Indemnitare,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 Janvier 2024,  
Vu le tableau des effectifs,

Le Président propose au Comité Syndical le remplacement du paragraphe n° 1.4 de la délibération n° D21\_02\_1A prise en date du 19 Février 2021 concernant les modalités de maintien ou de suppression de l'Indemnité de Fonctions et de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitare (CI).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité moins un contre la modification de la délibération n° D21\_02\_1A relative au Régime Indemnitare telle que décrite ci-dessous :

Le nouveau régime indemnitare se compose de deux éléments :

- **l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)** liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- **le complément indemnitare (CI)** tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

## 1 L'IFSE et le CI

- **L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)** est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :



- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

- Le complément indemnitaire (CI) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

**1.1 Les bénéficiaires**

Après en avoir délibéré, il est décidé d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire (CI) :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

**1.2 La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :**

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés dans les tableaux ci-dessous, et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

- le complément indemnitaire (CI) : chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds fixés dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat. Le montant du complément indemnitaire est déterminé en prenant en compte l'engagement professionnel et la manière de servir apprécié lors de l'entretien professionnel.

**CADRE D'EMPLOI : Attaché**

Groupe	Emploi exercé	Plafond de l'IFSE	Plafond du CI	Total plafond IFSE + CI
Groupe 1	Directeur Général	36 210	6 390	42 600
Groupe 2	/	32 130	5 670	37 800
Groupe 3	/	25 500	4 500	30 000
Groupe 4	/	20 400	3 600	24 000

**CADRE D'EMPLOI : Rédacteur / Technicien**

Groupe	Emploi exercé	Plafond de l'IFSE	Plafond du CI	Total plafond IFSE + CI
Groupe 1	Directeur / Directeur Adjoint	17 480	2 380	19 860
Groupe 2	Chef de service	16 015	2 185	18 200
Groupe 3	Agent de bureau des Services Administratifs Mécanicien	14 650	1 995	16 645

**CADRE D'EMPLOI : Adjoint Administratif / Adjoint Technique / Adjoint d'Animation / Agent de maîtrise**

Groupe	Emploi exercé	Plafond de l'IFSE	Plafond du CI	Total plafond IFSE + CI
Groupe 1	Chef d'équipe Services Techniques Agent de bureau des Services Administratifs	11 340	1 260	12 600
Groupe 2	Agent de bureau des Services Techniques Agent de communication Agent de maintenance Eboueur / Chef Eboueur / Chauffeur PL	10 800	1 200	12 000

### 1.3 Le réexamen du montant de l'IFSE

Le montant annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement.

### 1.4 Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE et du CI

#### a. L'Indemnité de Fonctions et de Sujétions et d'Expertise

Il faudra actualiser la manière de verser cette indemnité suivant les cas suivants :

- Temps partiel thérapeutique : l'IFSE sera calculée au prorata de la durée effective du service,
- Maladie ordinaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service : l'IFSE suivra le sort du traitement,
- Congé de maternité, congé de paternité, congé d'adoption et congé annuel : l'IFSE sera maintenue intégralement,
- Congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : l'IFSE ne sera pas maintenue,
- Période Préparatoire au Reclassement (PPR) : l'IFSE sera maintenue.

Toute absence injustifiée, insuffisance professionnelle et toute faute professionnelle pourra entraîner la baisse ou la suppression de l'Indemnité de Fonctions et de Sujétions et d'Expertise.

#### b. Le Complément Indemnitare

En cas de temps partiel thérapeutique, maladie ordinaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, congé de paternité, congé d'adoption, congé annuel et Période Préparatoire au Reclassement (PPR), le Complément Indemnitare sera maintenu dans sa totalité.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, le Complément Indemnitare ne sera pas maintenu.

Toute absence injustifiée, insuffisance professionnelle et toute faute professionnelle pourra entraîner la baisse ou la suppression du Complément Indemnitare.

Lorsqu'un agent est placé en congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, à la suite d'un congé maladie ordinaire ou d'un accident du travail, l'Indemnité de Fonctions et de Sujétions et d'Expertise et le Complément Indemnitare qui lui ont été versés durant son congé lui demeurent acquis.

### 1.5 Périodicité de versement de l'IFSE et du CI

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitare (CI) seront versés mensuellement. Les montants seront proratisés en fonction du temps de travail.

### 1.6 Clause de revalorisation de l'IFSE et du CI

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

JUIN 2024/N° 11

## 2 Les règles de cumul de l'IFSE et du CI

L'**indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)** et le **complément indemnitaire (CI)** sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature et ne pourront se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
- l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP),
- la prime de service et de rendement (PSR),
- l'indemnité spécifique de service (ISS),
- la prime de fonction informatique.

En revanche, ces indemnités seront cumulables avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif (PIPC),
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA,
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel,
- avec les avantages acquis avant la publication de la loi statutaire, retranscrits budgétairement (primes annuelles, 13<sup>ème</sup> mois, ...),
- la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

L'attribution individuelle de l'**indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)** et du **complément indemnitaire (CI)** décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

En application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut maintenir, à titre individuel, le montant versé antérieurement au RIFSEEP.

### 2.1 Les IHTS

Il est nécessaire de prévoir le règlement des IHTS réellement effectuées aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques, administratifs et d'animation.

Il convient également de le prévoir pour les agents stagiaires, titulaires et non titulaires relevant des cadres d'emplois des attachés, rédacteurs territoriaux, techniciens et agents de maîtrise. Les IHTS pourront être payées au vu d'un décompte fourni au Comptable Payeur.

Les IHTS devront être revalorisées automatiquement à chaque augmentation des traitements.

### 2.2 La PIPC

Concernant la prime d'intéressement à la performance collective (PIPC), les conditions de versement sont décrites ci-dessous.

Pour bénéficier de cette prime, une condition de présence effective dans le service d'une durée d'au moins six mois est requise au cours de la période de référence de douze mois consécutifs.

Pour la comptabilisation de la durée de présence effective, sont considérées comme de la présence effective les périodes de congés annuels, congés de maladie ordinaire, maternité, paternité, adoption, accident du travail, maladie professionnelle, mandat syndical, formation professionnelle (autre que le congé de formation professionnelle) ainsi que congés liés à la réduction du temps de travail. Les

**JUIN 2024/N° 11**

services accomplis à temps partiel ou à temps non complet sont considérés comme des services accomplis à temps plein.

Un agent peut être exclu du bénéfice de la prime (PIPC) au titre d'une année en raison d'une insuffisance caractérisée de sa manière de servir.

Il rappelle que le dispositif d'intéressement à la performance collective a été mis en place en choisissant les objectifs ainsi que les types d'indicateurs conformément au décret N° 2012 – 625 après avis du comité technique.

L'attribution de la PIPC fera l'objet d'un arrêté individuel.

**Date d'effet**

La délibération précédente instaurant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est modifiée en conséquence.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL.

